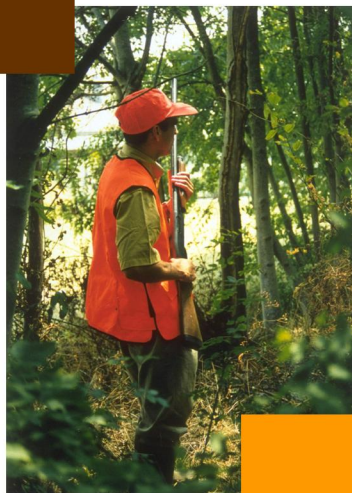


Livre blanc de la sécurité à la Chasse



Pour que chaque jour de chasse reste un bon souvenir



Sommaire

Le mot du président	p 3
La sécurité des personnes	p 4
- Les autres utilisateurs de la nature	p 4
- Les traqueurs et accompagnateurs	p 5
- Les chasseurs	p 5
La sécurité et les différents modes de chasse	p 5
- La battue	p 6
- La chasse devant soi	p 6
- la chasse à la hutte et la passée	p 7
- la chasse à l'arc	p 7
- La rattente	p 8
La balistique	
- Munitions pour canons lisses	p 9
- Munitions pour canons rayés	p 10
Consignes de chasse	p 11
Petits rappels - L'angle de 30 °, les signaux de trompe	p 14
Les assurances de chasse	p 15
La chasse et les responsabilités du chasseur	p 16
- Sécurité et droit civil	p 16
- Sécurité et droit pénal	p 17
La chasse et la propriété du gibier	p 19
<u>Annexe 1:</u> Aide mémoire pour le responsable de chasse	p 21
<u>Annexe 2:</u> Exemple de discours du Président de chasse	p 22

Le mot du Président

Les accidents de chasse sont relativement peu nombreux mais à chaque accident, au-delà des drames humains touchant les protagonistes et leurs proches, c'est l'image de la chasse qui souffre, qu'il y ait eu imprudence ou non.

Plus que jamais, votre fédération place les efforts pour une meilleure sécurité au premier rang de ses préoccupations.

Au delà de ce qui est exposé dans ce livret, vos responsables souhaitent que chacun d'entre-nous soit bien conscient que la sécurité est l'affaire de tous, qu'elle est l'affaire de tous les jours, qu'elle n'est jamais acquise définitivement, sa principale ennemie étant sans aucun doute la routine, qui engendre la négligence.

Que chacun d'entre-nous soit ou devienne, à son niveau, un ambassadeur de la sécurité à la chasse de tous les instants, et l'objectif de ce petit livret, dont je félicite les initiateurs et les rédacteurs, aura été atteint..

Philippe BETTIG

Président FDC62

Au premier rang de nos préoccupations

La sécurité des autres utilisateurs de la nature

Notre nature préservée accueille aujourd'hui des utilisateurs de plus en plus variés et nombreux.

Si tout accident de chasse constitue un drame, lorsque la victime ne fait pas partie du groupe pratiquant la chasse, ce drame se double quasi systématiquement d'une attaque en règle de nos adversaires. Ne fournissons pas, par nos erreurs, des arguments supplémentaires en faveur de l'interdiction ou de la réduction de la chasse, les jours où la nature est la plus fréquentée.

Il y a de la place pour tout le monde, à nous de le prouver par notre attitude, et par notre démarche positive vers tous ces nouveaux utilisateurs auprès de qui nous devons, non pas défendre la chasse, mais l'expliquer.

Nous invitons les chasseurs à établir des liens avec tous les utilisateurs de la nature (promeneurs, etc....) pour mieux comprendre les attentes et les soucis de chacun. Un chasseur passionné doit être capable d'expliquer sa passion au non chasseur. L'affichage en mairie du calendrier des battues, l'usage des panneaux avertissant qu'une chasse est en cours sont à généraliser. Aucun gibier ne vaut de mettre la vie de quelqu'un en danger.

« Un chasseur digne de ce nom, ne met jamais la sécurité d'autrui en danger... »

La sécurité des traqueurs et des accompagnateurs

Les enquêtes sur les accidents de chasse montrent que les victimes sont assez souvent des traqueurs. Ces accidents aux conséquences dramatiques peuvent être évités en imposant aux traqueurs des vestes ou gilets de couleur vive, quel que soit le biotope.

Pour les traqueurs, rester en ligne est primordial. Lorsque la végétation est dense, ils doivent se signaler (cri) à intervalles rapprochés. Les traqueurs ne peuvent sortir de la traque sans en avoir reçu l'ordre. En plaine, les traqueurs doivent impérativement rester alignés avec la ligne des fusils.



La sécurité des chasseurs

Les dirigeants de chasse doivent se montrer intransigeants envers ceux qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité. Leur responsabilité pénale et civile peut être engagée. Pour cela, remettre à chaque chasseur des brassards ou un ruban de couleur vive qu'il devra porter. Ceci est un minimum. Le port de lunettes de tir protégeant des plombs est vivement conseillé.

Faisons que la chasse ne soit plus endeuillée !

1/ La battue

La battue en plaine mérite autant si ce n'est plus de rigueur que celle au bois. Le responsable de chasse (directeur de chasse, attributaire du plan de chasse) doit rédiger des consignes écrites qui seront remises à chaque chasseur avant le départ d'une chasse. Ces consignes seront rappelées verbalement. Chaque chasseur se verra attribuer un numéro de poste qu'il ne devra quitter en aucun cas avant la fin de la traque qui sera signalée par une sonnerie. Les postes seront matérialisés par des N° lisibles et choisis judicieusement pour éviter tout danger.

Le respect de l'angle des 30° devra impérativement être rappelé avant chaque battue. Ne pas hésiter à montrer comment il se calcule (voir page 14). Bien expliquer que l'arme doit toujours être dirigée dans une direction non dangereuse : canons vers le sol ou le ciel, que celle-ci ne sera chargée qu'au signal de départ de la traque et qu'elle doit immédiatement être déchargée à la fin de la traque. Ne tirer qu'après avoir identifié l'animal avec certitude. Comme dans une battue au bois, la pratique en plaine nécessite le respect de l'alignement.



2/ La chasse devant soi

Des règles primordiales sont à respecter telles que ne pas tirer à hauteur d'homme, vers une haie ou des buissons. Selon un arrêté préfectoral du 31/12/1974 de sécurité publique pris dans le Pas de Calais. Il est strictement interdit de chasser et de tirer en direction de chemins, de routes, d'habitations et de **champs de maïs**.

Autre élément important, la présence de chiens peut être une source d'accident si on ne prend pas garde à leurs mouvements inattendus.



Il est inadmissible que l'on puisse encore assister à des chasses (si modes-tes soient-elles!) sans entendre les consignes de sécurité!

3/ La chasse à la hutte

La sécurité lors d'une nuit de hutte est très importante, d'autant que les armes restent souvent chargées dans les chambres de tir. Il est impératif que ces armes soient dans des porte fusils accrochés au mur. La chambre de tir étant un lieu exigü, le moindre faux mouvement pourrait faire tomber une arme posée sur le sol ou dans un râtelier. Les maîtres mots restent donc la prudence et le calme, surtout lors d'une pose. Il ne faut pas céder à la nervosité. Dès que vous emmenez avec vous des enfants ou des personnes non initiées à cette pratique, chasseurs ou non, il est fortement conseillé de décharger les armes. Enfin, **ne vous fiez jamais au cran de sûreté, inefficace lors d'une chute**. En dehors de la hutte, dans les embarcations, ne tirer qu'en position parfaitement stable. A la chasse à la botte, attention aux tirs rasants notamment lors de la chasse à la bécassine.



4/ La chasse à l'arc :

Les accidents lors des chasses à l'arc restent plus rares. Toutefois, il est souhaitable de rappeler un certain nombre de règles primordiales.

Pour l'archer : toujours transporter les flèches dans un carquois, enfermant les lames dans un étui de protection, ne jamais utiliser de matériels (flèches ou arc) abîmés.

Lors de l'action de chasse, les règles sont les mêmes que pour la chasse avec une arme à feu, l'encochage de la flèche correspondant à l'introduction des munitions. Il faut proscrire le tir en l'air avec des flèches normales. N'employer dans ce cas que des flèches « flu-flu », équipées de pointes assommoirs. En effet, une flèche peut parcourir plus de 250 mètres.

1/ Munitions pour armes lisses

La grenaille

N° plomb	Diamètre (mm)	Distance dangereuse
1	4	320 m
5	3	240 m
10	1.75	140 m

Ce n'est pas parce que l'on chasse à la grenaille que cela est moins dangereux, comme le prouve le tableau ci-joint. Il faut donc appliquer les mêmes règles que pour le tir à balle. Cependant, les distances d'efficacité sur le gibier ne dépassent guère 35 m.

Il faudra être plus vigilant avec les cartouches munies de grenailles d'acier, à utiliser dans les zones humides. Les études montrent que les ricochets sont plus importants.

Les balles franches

Bien sûr il faut utiliser des armes lisses adaptées pour tirer des balles. La balle de calibre 12 est très certainement le projectile le mieux adapté pour arrêter tous les gibiers européens à courte distance. Pour que cette arme propulse le projectile avec précision, les balles doivent être adaptées à l'arme et n'être tirées qu'à courte distance (maximum 35m), ce qui est souvent suffisant en



Séance d'entraînement dans un stand de tir permettant d'essayer des balles, de s'habituer et de régler son arme

battue. Rappelons que les balles franches sont lourdes et qu'elles perdent vite de la vitesse. Au tir à balle, il n'y a qu'un projectile, celui-ci doit être bien placé pour immobiliser l'animal en lui évitant des souffrances inutiles.

Attention aussi au maniement des lames pendant et en dehors des actions de chasse. Les coupures aux mains et aux membres inférieurs sont les accidents les plus courants.

5/ La rattente :

(sans porter de jugement éthique sur cette pratique qui amène parfois à de lamentables dérives.)

Dans le Pas de Calais, tout chasseur voulant utiliser une arme à canon(s) rayé(s) doit se trouver sur un terrain d'une superficie en droits de chasse égale ou supérieure à 10 hectares quel que soit le biotope (arrêté de sécurité publique du 02/09/1998). Dans le cas contraire seul un fusil à canon(s) lisse(s) sera utilisé.



Ne pas oublier qu'avant d'utiliser une arme à canons rayés, l'utilisateur doit parfaitement en connaître le maniement. Penser aux séances d'entraînement qui permettent de régler les armes, notamment à canon rayé. Pour ceux qui utilisent des armes à canons lisses, il faut savoir qu'un fusil correspond à un type de balle et non à n'importe laquelle. Il est préférable de faire au préalable des essais avec des balles différentes sur une cible pour connaître la munition la mieux adaptée. Concernant les fusils à canons lisses trop choqués, il est déconseillé de tirer des balles. Vous pouvez toutefois tirer des balles entourées par un jupe en plastique type sauvestre.

Les comportements à ne plus voir



Plus un projectile est lent, plus les risques de ricochets sont importants, ce qui fait dire que les balles tirées dans des canons lisses sont plus dangereuses que celles tirées avec des armes à canon rayé.

En conclusion, une balle tirée dans un fusil à canons lisses est efficace et précise jusqu'à environ 35 mètres mais, elle reste dangereuse à une distance supérieure à 1000 mètres, d'où l'obligation de pratiquer un tir fichant. Les risques de ricochets sont plus élevés selon les conditions de tir (tir rasant, sur les arbres, sur un sol caillouteux ou gelé).

2/ Les munitions pour canons rayés (carabines)

Les munitions pour armes rayées sont beaucoup plus puissantes. La portée dangereuse de ces balles est supérieure à 2000 mètres et peut même atteindre 5000 mètres avec certaines munitions. Les organes de visée (hausse) ne peuvent être supérieurs à 300 mètres.

En France, les seules balles autorisées pour la chasse sont des balles expansives et non blindées (armes de guerre). Celles-ci doivent dans la mesure du possible toucher un organe vital de l'animal convoité. Cela n'est pas toujours le cas. Combien de fois entendons nous dans les propos : balle de tête, balle de panse, balle de patte, balle d'épaule? Une balle ayant subi une déformation mineure (rencontre avec une brindille) va perdre de sa stabilité et se présenter à l'impact complètement de travers. Le phénomène d'expansion dépend donc de la structure du projectile, de la zone impactée mais aussi de sa vitesse. Plus l'impact est résistant (os) plus la balle expande. (la section frontale est multipliée par quatre, ce qui augmente l'effet

de choc et ralentit le projectile dans le corps de l'animal).



Phénomène d'expansion
(formation d'un champignon)

Responsabilité civile chasse

Cette assurance est obligatoire pour toute personne validant son permis de chasse.

Elle peut être souscrite avec la validation. Elle garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels subis par autrui et résultant d'un accident.

Pour cela, il faut que les dommages aient lieu lors d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles. Des forfaits complémentaires peuvent couvrir la mort de votre chien, les dommages sur vous même...

Responsabilité civile des associations ou des organisateurs de chasse

Il est recommandé de souscrire ce type de contrat. Cette assurance couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages causés aux tiers susceptibles de vous être imputés en qualité d'organisateur de chasse, d'association de chasse, même pendant la fermeture. En cas d'action mettant en cause une responsabilité garantie, votre défense est assurée devant les juridictions : civiles, commerciales, administratives et pénales. Votre fédération des chasseurs peut vous conseiller sur cette assurance adaptée.